

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 30 [i.e. 31]

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184808>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ensemble rendait peu sensibles à la chaleur. Souriants et absorbés par eux-mêmes, ils n'apercevaient pas celui qui les regardait.

Albéric, de son côté, ne se souciait pas d'être vu. Alors il descendit une ruelle voisine qui menait à l'étang, se dérobant autant que possible derrière la haie de la ruelle. Quand il fut arrivé jusqu'au bas, il se cacha le long d'un tronc d'arbre pour observer les jeunes gens et tâcher d'entendre ce qu'ils se disaient.

Ils passèrent en marchant auprès d'Albéric et ne le virent point.

Le garçon, Georges Moissey, avait vingt-deux ans, la taille élégante et le buste droit. Un chapeau de paille abritait son visage aux traits réguliers ; ses yeux avaient une expression à la fois fière et douce. Ses cheveux étaient aussi blonds que la paille des blés. Il portait des vêtements de paysan, d'un paysan aisé toutefois, car son pantalon de toile et sa veste de même étoffe montraient une trop bonne coupe pour avoir été confectionnés par la couturière du village. Le gars, en outre, avait dans son gilet une montre suspendue à une chaîne d'or.

Sa compagne, plus jeune de quatre ans, était d'une beauté aussi rare que surprenante chez une villageoise. Les filles de campagne peuvent être gentilles, jolies même ; jamais elles ne possèdent cette beauté souveraine dont était douée exceptionnellement Henriette Pilon. Sa beauté imposait à ce point que lorsqu'on parlait d'elle on disait mademoiselle Pilon, au lieu de l'appeler simplement de son petit nom, comme cela se fait habituellement dans les villages.

(A suivre)

C'était la veille de l'ouverture du tir fédéral ; toute la ville était en fièvre de préparatifs. J'entrai chez mon barbier, qui, lui aussi, était fort occupé de la rédaction de devises du grand transparent qui devait orner sa boutique. Il me fit asseoir dans son fauteuil pour me faire la barbe, et se mit à me savonner tout en fronçant le front, comme un homme en quête de rimes qu'il ne peut trouver.

Il savonnait toujours, le regard fixe, anxieux.... la rime ne venait pas.

Dix longues minutes s'étaient écoulées, et les joues me cuisaien sous le frottement rude et prolongé d'un pinceau à demi-usé.

Et mon barbier savonnait toujours.

Quand je vis que cet état de choses menaçait de durer jusqu'au soir, je me levai impatienté en m'écriant : « Il me semble que vous m'avez suffisamment barbouillé comme cela ;... rasez-moi, s'il vous plaît ! »

Le pauvre garçon revenant à lui et à sa besogne, me dit d'un air confus : « Eh ! je vous demande bien pardon, Monsieur,... je m'oubliais. »

Nous lisons dans une ancienne chronique :

Peste à Lausanne en 1360. Cette année il y eut une épidémie si forte que l'Évêque de Lausanne permit, à cause du défaut ou de l'absence des notaires, à chaque curé ou vicaire de paroisse de recevoir des testaments.

Plus tard, on alla plus loin encore. Dans les cas d'épidémie, les testaments se dictaient de vive voix, dès la fenêtre de la maison du pestiféré, où personne ne se souciait d'entrer, et les passants en recueillaient les clauses. Cette disposition avait en vue d'em-

pêcher la propagation de la maladie par l'appel de témoins auprès du malade.

Le même document cite le cas d'un pauvre pestiféré demeurant sur la place de St-François, qui, de sa fenêtre, avait ainsi communiqué aux passants ses dernières volontés. Les dépositions de ces témoins oculaires de la rue, étaient admises devant l'autorité et tenaient lieu d'actes notariés.

Un syndic faisant arrêter un individu soupçonné de démente, dicta en ces termes au secrétaire municipal le procès-verbal de cette opération :

Je soussigné, syndic de la commune de V***, ayant été informé qu'un individu, qui se faisait passer pour aliéné, parcourait le pays en état de vagabondage, l'avons fait amener en notre présence, et, lui ayant demandé ses nom, prénoms, il nous a subitement répondu que nous étions une *fichue bête*. Sur quoi, ayant reconnu que cet individu jouissait de la plénitude de ses facultés intellectuelles, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Deux gamins de Paris se rencontrent un dimanche matin. L'un dit à l'autre :

— Où vas-tu cet après-midi ?
— Au Jardin des plantes.
— Que faire au Jardin des plantes ?
— Voir le grand-père.
— A-t-il un emploi au Jardin des plantes, ton grand-père ?
— Oui, il est squelette.

A propos de chignons. — Une petite fille se plaignait l'autre jour à son papa de ce que sa maman lui tirait toujours les cheveux en la peignant ; puis, au milieu de ses pleurs, elle ajouta : « quand elle se peigne, maman, elle ne se fait pas de mal, elle a soin de pendre ses cheveux à la paroi ! »

Rêves ambitieux.

Si j'avais un arpent de sol, mont, val ou plaine,
Avec un filet d'eau, torrent, source ou ruisseau,
J'y planterais un arbre, olivier, saule ou chêne ;
J'y bâtrirais un toit, chaume, tuile ou roseau.

Sur mon arbre un doux nid, gramen, duvet ou laine,
Retiendrait un chanteur, pinson, merle ou moineau ;
Sous mon toit un doux lit, hamac, natte ou berceau,
Retiendrait une enfant, blonde, brune ou châtaigne.

Je ne veux qu'un arpent ; pour le mesurer mieux,
Je dirais à l'enfant la plus belle à mes yeux :
« Tiens-toi debout devant le soleil qui se lève ;

Aussi loin que ton ombre ira sur le gazon,
Aussi loin je m'en vais tracer mon horizon :
Tout bonheur que la main n'atteint pas n'est qu'un rêve ! »

JOSEPHIN SOULARY.

L. MONNET.